



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels
administratifs, techniques,
d'encadrement

Affaire suivie par :
Sabine PLACIAL
Kristel VINCENT

Tél : 05 94 27 20 30
Mél : dpa@ac-guyane.fr

Route de Baduel BP6011
97306 Cayenne Cedex

Secrétariat général
Direction des Ressources Humaines

Cayenne, le 16 DEC. 2025

Circulaire n°2025-321-DPATE – Pré-inscription au mouvement inter académique 2026, des personnels sociaux, de santé, de catégorie C de la filière administrative, ATRF des services académiques, des EPLE et de l'université de Guyane.

Publics concernés : Les assistants de service social, les infirmier-ères, les adjoints administratifs, les adjoints techniques de recherche et de formation des services académiques, des EPLE et de l'Université de Guyane.

Objet : Pré-inscription au mouvement inter académique 2026 des personnels sociaux, de santé, de cat. C de la filière administrative, ATRF

Notice : La présente note a pour objet de préciser les différentes phases des opérations de mobilité sur l'application AMIA pour l'année 2026.

La circulaire académique du 20 décembre 2024 est abrogée.

Référencement : Site académique, rubrique Personnels, circulaires personnels, IATSS.

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services de l'Education nationale

Vu :

- BO n°43 du 13 novembre 2025
- Note de service du 29 octobre 2025

1ère phase de pré-inscription au mouvement inter académique :

Les agents de l'académie de Guyane qui souhaitent rejoindre une autre académie doivent obligatoirement, munis de leur NUMEN, se préinscrire par le biais de l'application AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

L'agent se connectera à l'application au moyen de son NUMEN (login) et d'une adresse mail valide.



Période de saisie à respecter : **jeudi 5 janvier 2026 au jeudi 29 janvier 2026 inclus.**
(date de fermeture nationale).

Aucune modification des vœux ne sera autorisée après la fermeture du serveur **le jeudi 29 janvier 2026.**

À compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

Les agents d'une autre académie, souhaitant intégrer l'académie de Guyane devront également se préinscrire par le biais de l'application AMIA.

Après la période de pré-inscription, **les agents souhaitant quitter l'Académie de Guyane** devront se reconnecter à l'application AMIA afin de saisir leurs vœux.

Pour cela, ils devront **respecter le calendrier de la campagne de mutation de ces académies** et se référer à leurs **circulaires**.

Pour les agents qui participent au mouvement intra, de l'académie de GUYANE une circulaire décrivant le déroulement du mouvement sera disponible prochainement.

Pour le Recteur et par delega
Le Secrétaire Général de Région Académique


Emmanuel HENRY

